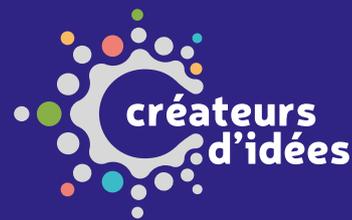


Participez au concours régional de l'innovation

1 000 € remportés par les établissements des équipes lauréates pour récompenser les meilleures idées



À vous l'idée du siècle

Ce jeu est ouvert aux collégiens, apprentis et lycéens tous niveaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets seront évalués par un jury de professionnels de l'innovation. Une bourse de 1 000€ (par secteur d'activité) sera versée aux établissements des équipes lauréates pour récompenser les meilleures idées.

Le dossier de candidature doit être rempli directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, le dossier est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante au plus tard le 16 décembre 2022 : jlarpin@medef-aura.fr. Il est possible d'ajouter des annexes à votre envoi (format PDF).

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom du projet :

N° de dossier : (champ réservé à l'organisateur du concours)

ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Chef d'établissement :

GROUPE DES CRÉATEURS

Classe :

Enseignant responsable du groupe :

Tél. :

Mail :

Nombre d'élèves participant au projet (entre 2 et 8) : _____

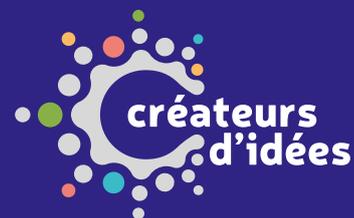
Prénoms, noms des élèves : (noms de famille à inscrire en lettres majuscules)

CHOIX DE LA THÉMATIQUE

- Innovation dans le secteur du textile
- Innovation dans le secteur de la plasturgie
- Innovation dans le secteur du bois
- Innovation dans le secteur des industries de la santé
- Innovation dans le secteur du papier carton



Présentez votre projet 1/2



Nom du projet : _____

Produit Service

Description (préciser le type d'innovation, destinée à qui, pourquoi, comment, etc.):

Si l'espace ci-dessous n'est pas suffisant, vous pouvez joindre une annexe au format PDF dans l'envoi de votre candidature.

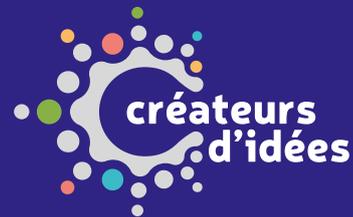
Caractère innovant du projet (merci de vérifier sur internet qu'un produit ou service similaire n'existe pas déjà) :

À quel produit ou service existant pourrait-on le comparer ?

Comment l'idée est-elle née ?



Présentez votre projet 2/2



Comment s'est-elle élaborée, enrichie ?

Pour rendre le projet réalisable, que faut-il envisager (amélioration, études, investissements, expérimentation, etc.) ?

Ce projet vous paraît-il réalisable sous 5 ans ?

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'enseignant responsable du projet :



Si notre projet est retenu par le jury de sélection, nous acceptons :

que l'image de l'équipe puisse être utilisée dans le cadre des actions de promotions du projet (presse, site internet, réseaux sociaux, etc.)



Règlement

Créateurs d'idées



OBJECTIF

Le concours régional « Créateurs d'idées » Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectif d'encourager l'innovation et la créativité des jeunes.

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être rempli directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, le dossier est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante : jlarpin@medef-aura.fr.

NATURE DES PROJETS

Seront retenus pour le concours les projets présentant un caractère innovant (produits ou services). L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection des candidatures. Aussi, tout projet ne pouvant démontrer son caractère innovant ne pourra être pris en compte. Il s'agit bien de présenter et développer une idée, un concept et non un projet totalement abouti.

CIBLE

Sont concernés par ce concours les apprentis, collégiens et lycéens tout niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les jeunes peuvent participer en groupe de 2 à 8 élèves, ou en classe ; une même classe peut constituer plusieurs groupes et présenter plusieurs projets. Un responsable du projet doit pouvoir être identifié (enseignant uniquement). De même, il est nécessaire de faire figurer la liste des participants (prénoms, noms) au projet.

CATÉGORIES

Les projets faisant l'objet d'un prix seront retenus selon trois catégories :

- ▶ 1 prix pour le secteur du textile ;
- ▶ 1 prix pour le secteur de la plasturgie ;
- ▶ 1 prix pour le secteur du bois ;
- ▶ 1 prix pour le secteur des industries de santé ;
- ▶ 1 prix pour le secteur du papier carton.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'innovation constituera le critère déterminant dans la sélection du produit ou du service proposé.

D'où l'importance de :

- ▶ Démontrer son caractère innovant par rapport à des produits ou services existants ;
- ▶ Vérifier que ce produit ou service n'existe pas au moment du dépôt du dossier.

L'originalité ainsi que le réalisme du projet seront également considérés.

RECEVABILITÉ

Les dossiers seront déclarés recevables si tous les items sont remplis, y compris la signature de l'enseignant responsable du projet, le cachet de l'établissement et la case d'acceptation concernant le droit à l'image.

SÉLECTION

Une première sélection sera réalisée sur la base des dossiers de candidature, auxquels pourront être joints des éléments complémentaires pour les candidats qui le souhaitent (argumentation, schémas, illustrations, maquettes, etc.). Les dossiers retenus feront ensuite l'objet d'une présentation orale face au jury à l'occasion de la finale du concours Créateurs d'idées, le 27 mars 2023 à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes. La remise des prix s'effectuera le même jour après délibération du jury.

PRIX

Le jury a convenu de remettre à chaque établissement lauréat un chèque d'une valeur de 1 000 € pour prolonger le projet. Ce prix sera remis à la suite de la grande finale à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27 mars 2023.

JURY

Pour les 5 catégories mentionnées ci-contre, le jury sera composé de représentants de l'entreprise, de représentants de l'éducation nationale et de professionnels de l'innovation. Le jury se réserve le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours.

DURÉE DU CONCOURS

Le concours est lancé à compter du 26/09/2022 et sera clôturé le 16/12/2022 à minuit.

CONFIDENTIALITÉ

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels.

RAPPEL - Remise des dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit être rempli directement sur le document PDF (pas de dossier manuscrit). Une fois complété, le dossier est à retourner par mail uniquement à l'adresse suivante au plus tard le 16 décembre 2022 : jlarpin@medef-aura.fr.

